

Arrêté N°2022 - 3410

Portant reprise des enfeus

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal CM-2016-9S--DASP-94 en date du 22/12/2016 décidant de la reprise de 30 sépultures situées en terrain commun au sein du cimetière communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2013, adoptant le règlement du cimetière ;

Vu la délibération du conseil municipal INCM-2020-1S- DAG-03 en date du 05 juillet 2020, fixant à 10 le nombre d'adjoints au maire et 3 adjoints de quartiers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal INCM-2020-1S-DAG-05 en date du 05 juillet 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal d'affectation de l'ossuaire communal en date du 30 juin 2016 ;

Vu le règlement communal du cimetière du Gosier, notamment le "titre 2 : dispositions applicables aux inhumations" et le "sous-titre 1 : Dispositions applicables aux sépultures en terrains communs (sans concession) ;

Considérant la nécessité d'assurer une meilleure gestion des rotations des terrains communs;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la date de reprise des enfeus dont le délai d'utilisation est venu à expiration ;

ARRETE

Article 1 : Les sépultures en terrains temporaires situées dans le cimetière du Gosier des personnes inhumées antérieurement au 12 novembre 2018 seront reprises par la commune à partir du 12 décembre 2022.

Article 2 : Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 12 décembre 2022. Les objets funéraires non repris par les familles seront enlevés, réemployés ou évacués par la commune.

Article 3 : Les familles qui désirent faire réinhumer les restes mortels dans une concession ou décident de les faire incinérer, devront prendre contact avec le pôle funéraire situé en mairie, dans un délai de 2 mois.

Article 4 : Si les familles ne se prononcent pas sur la destination des restes mortels que renferment ces sépultures, la commune fera procéder à leur exhumation. Ils seront alors recueillis et réinhumés dans l'ossuaire du cimetière avec toute la décence qui prévaut en droit funéraire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville dans les espaces prévus à cet effet, notamment au cimetière aux lieux habituels d'affichage.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 8 : Monsieur le Maire de Gosier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gosier, le 16 DEC. 2022

Le Maire,
Cédric CORNET



ENFEU CARRÉ 11

2014

N° d'ordre	Carré	N°	Noms	Prénoms	Date De Naissance	Date De Décès Et D'inhumations
1	11	1	URGIN	Georgette Casimir	04/03/1920	22/02/2014 26/02/2014
2	11	2	ANDRE APOLLONIE	Julienne	09/02/1926	27/02/2014 03/03/2014
3	11	5	PERMAYE	Boniface Denis	14/05/1926	03/04/2014 09/04/2014
4	11	7	WIPH ép. GAUTHIER	Rose-Marie	21/01/1946	16/04/2014 26/04/2014
5	11	8	EDOUARD	Passionne Albert	08/04/1946	23/04/2014 28/04/2014
6	11	3	MARIE-CLAIRE	Euphasie FRANÇOISE	13/03/1937	03/03/2014 07/03/2014
7	11	4	CHERY	Julien	27/01/1945	14/03/2014 20/03/2014
8	11	9	MARIE-JOSEPH	Jocelyne Georgette	15/02/1965	29/04/2014 07/05/2014
9	11	10	PHERON	Romain Jacques	01/03/1945	18/05/2014 21/05/2014
10	11	11	GERMAIN	Alex Gatien		08/06/2014 11/06/2014
11	11	12	ABENON	Romualize Marguerite	07/02/1946	04/07/2014 08/07/2014
12	11	14	PIRET/SERVA	Noeline Eléonore	25/12/1937	05/09/2014 08/09/2014
13	11	16	DEVARRE	Saint-Hilaire Georges	15/01/1910	07/09/2014 10/09/2014
14	11	17	WILLIAM	Clotaire Emmanuel	03/07/1937	24/09/2014 29/09/2014
15	11	18	VANITOU	Valentine Eugénie	14/07/1932	29/09/2014 02/10/2014
16	11	19	WECHÉ	Ernzo	26/07/1968	21/10/2014
17	11	20	POLION	Jean Privat	21/08/1937	09/11/2014 13/11/2014
18	11	21	MAYOUTE	André Philippe	30/11/1951	16/11/2014 19/11/2014
19	11	22	JEANNE	Thérèse Lucie	01/07/1944	13/12/2014 16/12/2014